



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 12 septembre 2017, s'est réuni le mardi 19 septembre 2017 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Philippe WESTRELIN, Patricia ROBIN, Catherine BUTTY, Christophe MOREL, Valérie COPIN, Gilles RONDONI, Dominique BOURRET, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Nicole NUTINI, Jean-Marie BELVEDERE, Anne-Marie DUVAL, Pascal PELLEGRINO, Brigitte VIDAL, Jean-Marc GARNIER, Jean-Paul CAMERANO, Philippe BONELLI, Muriel CHABERT, Claude MASCARELLI, Aline BOURDAIRE, Serge PERCHERON, Mélanie ZARRILLO-GROS, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-François LAPORTE, Chems SALLAH, Jocelyne BUSTAMENTE, Mahamadou SIRIBIE, Franck BARBEY, Guillaume MELOT, Imen CHERIF, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Ludovic BROSSY, Frédérique CATTART, Damien VOARINO, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Myriam LAZREUG, Stéphane CASSARINI, Jean-Marc DEGIOANNI, Corinne SANJUAN.

PART EN COURS DE SEANCE :

- Monsieur Jean-Marc GARNIER (prend part aux délibérations N°151 à 169)
- Madame OGGERO-MAIRE (prend part aux délibérations N°151 à 169 et 171 à 198)
- Madame Jocelyne BUSTAMENTE (prend part aux délibérations N°151 à N°167 et 171 à 198)
- Monsieur Guillaume MELOT (prend part aux délibérations N°151 à 169)
- Madame Frédérique CATTART (prend part aux délibérations N°151 à 175)
- Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL (prend part aux délibérations N°151 à 192)

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Ali AMRANE
- Madame Stéphanie MANDREA
- Madame Mekia Noura ADDAD
- Madame Mireille BANCEL

ABSENTS :

/

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE :

- Madame Murièle CHABERT (prend part aux délibérations N°153 à N°198)
- Madame Imen CHERIF (prend part aux délibérations N°170 à N°198)

PROCURATION :

- Monsieur Jean-Marc GARNIER à Madame Claude MASCARELLI
- Madame Murièle CHABERT à Monsieur Jérôme VIAUD
- Monsieur Ali AMRANE à Monsieur Serge PERCHERON
- Madame Annie OGGERO-MAIRE à Aline BOURDAIRE
- Madame Jocelyne BUSTAMENTE à Christophe MOREL
- Madame Stéphanie MANDREA à Monsieur Gilles RONDONI
- Monsieur Guillaume MELOT à Madame Valérie DAVID
- Madame Imen CHERIF à Monsieur Mahamadou SIRIBIE
- Madame Mékia Noura ADDAD à Madame Magali CONESA
- Madame Frédérique CATTART à Monsieur Damien VOARINO
- Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL à Madame Myriam LAZREUG
- Madame Mireille BANCEL à Jean-Marc DEGIOANNI

Monsieur Guillaume MELOT est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 27 juin 2017.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N° 2014-49 du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Questions retirées à l'ordre du jour :

/

Questions diverses :

/

2017 – 151 MODIFICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire

- **DE PROCEDER** au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux à condition que les travaux aient été préalablement inscrits au budget communal et à l'exception de celles relatives aux projets nécessitant la consultation pour avis de l'autorité environnementale au titre de l'article L.122-1 du code de l'environnement.
- **DIRE** que les autres dispositions des délibérations en date du 24 avril 2014 et 28 juin 2016 conférant des délégations au Maire restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 34 voix pour, 11 voix contre : Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN, Monsieur EUZIERE, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI.

**2017 - 152 BUDGET PRINCIPAL
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire

- **ADOPTER** la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du Budget principal, par chapitre telle qu'elle vous est proposée en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 33 voix pour, 9 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI et 3 abstentions : Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN.

**2017 - 153 BUDGET PRINCIPAL
ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** les admissions en non-valeur annexées à la présente délibération ;
- **DIRE** que les montants sont inscrits aux comptes 6541 et 6542 du budget 2017.

Madame LAZREUG ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 33 voix pour, 9 voix contre : Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN, Monsieur EUZIERE, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO et 2 abstentions : Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI.

**2017 - 154 BUDGET PRINCIPAL
CITE SAINTE THERESE - ADMISSION EN NON-VALEUR
ETALEMENT DE LA CHARGE**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** l'admission en non-valeur de la créance sur le débiteur défaillant pour un montant de 264 330,38 € ;
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au compte 6542 du budget 2017 ;
- **AUTORISER** l'étalement de la charge sur 10 ans à compter de l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour, 3 voix contre : Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN.

**2017 - 155 ILOT MOUGINS-ROQUEFORT
REMISE GRACIEUSE DE LA TAXE FONCIERE
POUR MADAME ROBERT**

Monsieur le Maire

- **ACCORDER** la remise gracieuse au bénéfice de Madame Annie ROBERT de sa taxe foncière pour un montant de 58 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 156 PARC AUTOMOBILE
CONVENTION RELATIVE AU REGLEMENT DES DEPENSES D'AUTOROUTE
PAR PRELEVEMENT SEPA SUR LE COMPTE D'UN COMPTABLE PUBLIC**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** la convention tripartite à intervenir entre la société Vinci autoroutes, la Trésorerie de Grasse et la Ville de Grasse pour le règlement des dépenses par prélèvement SEPA sur le compte d'un comptable public,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 157 ACCEPTATION D'UN DON MANUEL
ARCHE DE LA COUR D'HONNEUR DE L'HOTEL DE VILLE**

Monsieur le Maire

- **ACCEPTER** le don manuel de Madame ELLENA d'un montant de 45 000 euros
- **DIRE** que ce don sera affecté au projet de restauration et de réparation de l'arche intérieure du jardin de l'hôtel de ville, classée monument historique.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans cette affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 158 ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « ENSEMBLE, BOUGEONS L'EMPLOI POUR
LES JEUNES »**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** le principe de la manifestation « Ensemble, Bougeons l'emploi pour les jeunes » et le partenariat en découlant,
- **APPROUVER** les termes de la convention ci-après annexée,
- **AUTORISER** l'Adjoint délégué à signer la convention ainsi que tous documents, contrats et avenants nécessaires à la mise en œuvre de cette manifestation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 159 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
LABELLISATION ET FINANCEMENT D'UNE EXPOSITION SUR LA GUERRE 14-18**

Monsieur le Maire

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à demander la labellisation « Centenaire » de l'exposition qui se déroulera fin 2018 à la Villa Saint-Hilaire et à signer toutes les pièces administratives relatives à cette demande ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à demander, si la labellisation est obtenue, un financement de cette exposition et à signer toutes les pièces administratives relatives à cette demande.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 160 **MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
ET MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
INTEGRATION DE NOUVEAUX STOCKS DE CARTES POSTALES
VENTE A LA REGIE DE RECETTES DU MAHP**

Monsieur le Maire

- **AUTORISER** l'intégration des quantités des produits cités ci-dessous et destinés à la vente, dans les stocks de la régie de recettes du MAHP

Produit	Désignation	Quantité	Prix achat TTC	Prix de vente TTC
Carte postale	Hôtel de Clapier Cabris (grand salon)	50	0 €	0,40 €
Carte postale	Figurines paysannes et paysans	50	0 €	0,40 €
Carte postale	Jardin à la Française	50	0 €	0,40 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 161 **MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
VILLA-MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
CONVENTION MECENAT SPRINGER
DON DES AQUARELLES**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** les termes de la convention de mécénat en nature concernant les 92 aquarelles offertes par Monsieur SPRINGER.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 162 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
ET MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
REGIE DES RECETTES –RETRAIT DE BROCHURES POUR CONSULTATION**

Monsieur le Maire

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à concéder une sortie des stocks des brochures citées ci-dessous.

Titre	Quantité
Micheau-Vernez – Alchimiste de la couleur	1
Au petit bonheur – Plonk et Replonk	1
Faïence fine Apt et Castellet	1
Kaci- Sculptures	1
Yves Peron - Peintures	1
Burkard Blümlein	1

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 163 VILLA – MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
EXPOSITION ESTIVAL « ALEXANDRE-EVARISTE FRAGONARD, COLLECTION
GRASSOISE »
SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR**

Monsieur le Maire

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur Côme Fabre.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à impacter la dépense sur le budget 2017, paiement d'artistes (6257) pour un montant de 800 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 164 FONDS D'AMORCAGE DES RYTHMES SCOLAIRES
REVERSEMENT AUX ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT
CONVENTION**

Monsieur Philippe WESTRELIN

- **AUTORISER** Monsieur le Maire de Grasse par sa direction des Finances, au reversement de 32.750 € à l'OGEC Fénelon.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire de Grasse à signer la convention avec l'OGEC Fénelon.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 165 **CONTRAT DE VILLE**
RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Monsieur Philippe WESTRELIN

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport, joint en annexe, sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville;
- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de rapport annuel Politique de la Ville,
- **INTEGRER LES REMARQUES** ci-dessous au rapport définitif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 39 voix pour, et 6 abstentions : Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI.

2017 - 166 **RENOUVELLEMENT URBAIN**
OPERATION FACADES SUR LE CENTRE HISTORIQUE ET DEVANTURES
COMMERCIALES SUR PLACE AUX AIRES ET RUE JEAN OSSOLA
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

Monsieur Philippe WESTRELIN

- **AUTORISER** à procéder aux versements des subventions pour les dossiers cités ci-dessous, sur présentation des factures acquittées après contrôle par les services de la Ville ;
 - **Façade 7 rue de l'Oratoire – 06130 GRASSE**
Bénéficiaire : copropriété 7 rue de l'Oratoire, syndic professionnel M. TAILLEME, GRASSE GESTION IMMOBILIER
 - Montant des dépenses travaux : 9 431 € H.T
 - Taux : 40 % plafonné à 265 €/m²
 - Subvention allouée : **3 772 euros**
 - Montant des dépenses de maîtrise d'œuvre : 2 800 €
 - Taux 40 %, plafonné à 9% du montant de travaux HT
Subvention allouée : **340 euros**
 - **Façade 10 rue des Moulinets – 06130 GRASSE**
Bénéficiaire : copropriété 7 rue de l'Oratoire, syndic professionnel M. TAILLEME, GRASSE GESTION IMMOBILIER
 - Montant des dépenses travaux : 64 708 € H.T
 - Taux : 40 % plafonné à 265 €/m²
 - Subvention allouée : **25 883 euros**
 - Montant des dépenses de maîtrise d'œuvre : 3 360 euros
 - Taux 40 %, plafonné à 9 % du montant de travaux H.T
Subvention allouée : **1 344 euros**
- **DIRE** que le montant précité sera imputé au budget communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 167 **RENOUVELLEMENT URBAIN**
OPERATION DE RESTAURATION DES PORTES DU CENTRE HISTORIQUE
AIDE AUX TRAVAUX : RESTAURATION DES PORTES D'ENTREE D'IMMEUBLES
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

Monsieur Philippe WESTRELIN

- **AUTORISER** à procéder au versement de la subvention pour le dossier cité ci-dessous, sur présentation des factures après contrôle par les services de la Ville ;
 - **Copropriété : 8 rue Jean Ossola – 06130 GRASSE**
Syndic bénévole : M BOMPAR Claude
Subvention allouée : **350 euros**

 - **Copropriété : 10 rue des Moulinets – 06130 GRASSE**
Syndic professionnel : Grasse Gestion Immobilier
Subvention allouée : **350 euros**

 - **Copropriété : 7 rue de l'Oratoire – 06130 GRASSE**
Syndic professionnel : Grasse Gestion Immobilier
Subvention allouée : **350 euros**
- **DIRE** que le montant précité sera imputé au budget communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 168 **TAXE DE SEJOUR**
ACTUALISATION

Madame Catherine BUTTY

- **ABROGER** la délibération n° 100 du 30 juin 2015 à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **ADOPTER** le barème tarifaire de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2018, tel que présenté dans le tableau précédent ;
- **RECONDUIRE** le mode de calcul de la taxe de séjour au réel ;
- **RECONDUIRE** les dispositions d'exonération de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2018 comme précisé ci-dessus.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 169 APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Christophe MOREL

- **APPROUVER** telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grasse.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant ladite procédure de modification simplifiée et de prendre tout acte visant à l'organisation et à la conduite de ladite procédure.
- **DECLARER** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information édictées aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, à savoir :
 - affichage pendant 1 mois en mairie
 - mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département
 - publication au recueil des actes administratifs de la commune

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et une mention de cet affichage dans un journal du département.

Le dossier de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public au service urbanisme de la Mairie de Grasse aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 170 ADOPTION DE LA DECLARATION DE PROJET N° 2 PORTANT SUR LA DEMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE L'HOTEL DES PARFUMS, AVEC MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Monsieur Christophe MOREL

- **DECLARER** d'intérêt général dans le cadre de la redynamisation du centre-ville le projet de l'hôtel des Parfums présenté à l'enquête publique
- **APPROUVER** la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Grasse
- **ADOPTER** la déclaration de projet qui emporte approbation des nouvelles dispositions du Plan Local d'Urbanisme.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette déclaration de projet.
- **DECLARER** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information édictées aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, à savoir :
 - affichage pendant 1 mois en mairie
 - mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département
 - publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Conformément à l'article L153-24 du Code de l'urbanisme, il est publié et transmis à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2121-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

Il devient exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat.

Le Plan Local d'Urbanisme est tenu à disposition du public au service urbanisme de la Mairie de Grasse, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 39 voix pour, 6 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO.

2017 - 171 ACQUISITION D'UN TERRAIN CHEMIN DE SAINTE MARGUERITE

Monsieur Christophe MOREL

- **ADOPTER** le principe de l'acquisition amiable de la parcelle sise 30, Chemin de Sainte Marguerite cadastrée section DY n°640 pour 1756 m² appartenant à Mme CHIOCCI moyennant le versement du prix de 135 000 Euros.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment, l'acte authentique appelé à constater le transfert de propriété au profit de la collectivité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 172 VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE QUARTIER ST ANTOINE AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE

Monsieur Christophe MOREL

- **ADOPTER** le principe de la vente à la SCI BASTIDE St Antoine représentée par Monsieur CHIBOIS, de la parcelle communale sise Avenue Henri Dunant lieudit St Antoine, cadastrée section CH n° 241 pour 13 365 m² moyennant le prix de 240 000 €.
- **AUTORISER** la modification de l'assiette du bail préalablement à la vente, dans le cadre d'un avenant à l'emphytéose conclu le 13 décembre 2004 en extrayant la parcelle cédée et en maintenant la parcelle CH n°244 dans les conditions prévues à l'origine.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire.

Madame LAZREUG ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 173 VENTE D'UN APPARTEMENT
10 RUE DES MOULINETS**

Monsieur Christophe MOREL

- **ADOPTER** le principe de la vente au bénéfice de Monsieur RIABI, de l'appartement sis au 4^{ème} de l'immeuble 10 rue des Moulinets (Section BH n°464) constituant le lot n°7 de l'Etat Descriptif de Division de la Copropriété moyennant le prix de 30 000 euros.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 39 voix pour, 6 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO.

2017 - 174 VENTE D'UNE MAISON SITUEE QUARTIER ALTITUDE 500

Monsieur Christophe MOREL

- **APPROUVER** le principe du retrait des logements de fonction du logement situé avenue Honoré Lions jusqu'alors concédé pour utilité de service à Madame Katty FERRAND,
- **ADOPTER** le principe de la vente sans conditions suspensives au bénéfice de Madame Katty FERRAND et Monsieur Antoine RAPPA d'une maison d'environ 63 m² et d'un terrain attenant d'une superficie de 620 m² conformément au plan annexé et ce moyennant le prix de 235 000 €.
- **ADOPTER** le principe de la conclusion d'une servitude de passage sur le chemin appartenant à la Ville (fond servant) conformément au plan joint,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour, 7 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL et 2 voix contre : Madame LAZREUG et Monsieur CASSARINI.

2017 - 175 TERRAIN TRIAL 4 * 4 / AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Monsieur Christophe MOREL

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son mandataire à déposer une demande de défrichement sur la parcelle communale concernée conformément au plan annexé.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 176 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS
MODIFICATION DU TABLEAU DE REPARTITION**

Madame Valérie COPIN

- **MODIFIER** le tableau de répartition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 39 voix pour, 6 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO (2 voix).

**2017 - 177 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
DEMANDE D'OCTROI – INTERPELLATION SUR LE COURS HONORE CRESP**

Madame Valérie COPIN

- **OCTROYER** la protection fonctionnelle à Messieurs. MAISSONNIER, KALI et MEUNIER;
- **PRENDRE** en charge les honoraires d'avocat correspondants; qui s'élèvent à 1 830 €.
- **DIRE** que la somme nécessaire est inscrite au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 178 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
DEMANDE D'OCTROI – TENTATIVE DE MEURTRE LORS D'UNE INTERPELLATION POUR
VOL**

Madame Valérie COPIN

- **OCTROYER** la protection fonctionnelle à Messieurs BOUGHDIRI, MEUNIER, PEREZ.
- **PRENDRE** en charge les honoraires d'avocat correspondants ; qui s'élèvent à 960 €.
- **DIRE** que la somme nécessaire est inscrite au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 179 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
DEMANDE D'OCTROI – CONTREVENANT AUTOMOBILISTE**

Madame Valérie COPIN

- **OCTROYER** la protection fonctionnelle à Messieurs LAURENT-FAISY et TAILLEFER
- **PRENDRE** en charge les honoraires d'avocat correspondants ; qui s'élèvent à 720 €.
- **DIRE** que la somme nécessaire est inscrite au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 180 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
DEMANDE D'OCTROI – INTERPELLATION RUE DE LA POUOST**

- **OCTROYER** la protection fonctionnelle à Monsieur Johann COTTE ;
- **PRENDRE** en charge les honoraires d'avocat correspondants; qui s'élèvent à 1 000 €.
- **PRENDRE** en charge le montant de la consignation à valoir sur les frais d'expertise;
- **DIRE** que la somme nécessaire est inscrite au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 181 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
DEMANDE D'OCTROI – INTERPELLATION LORS D'UN TAPAGE NOCTURNE**

Madame Valérie COPIN

- **OCTROYER** la protection fonctionnelle à Messieurs. BOUGHDIRI et MEUNIER
- **PRENDRE** en charge les honoraires d'avocat correspondants ; qui s'élèvent à 840 €.
- **DIRE** que la somme nécessaire est inscrite au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 182 BOURSES ELITES
ADOPTION - ATTRIBUTION**

Monsieur Gilles RONDONI

- **ATTRIBUER** une bourse de : 350 € à Marie Lou BERTHIER
- **ATTRIBUER** une bourse de : 800 € à Céline BOUSREZ
- **ATTRIBUER** une bourse de : 200 € à Hugo CARMONA
- **ATTRIBUER** une bourse de : 200 € à Eva GOTTA
- **ATTRIBUER** une bourse de : 800 € à Timéo LIXON
- **ATTRIBUER** une bourse de : 350 € à Luna MENARDO
- **ATTRIBUER** une bourse de : 350 € à Zao MENARDO
- **ATTRIBUER** une bourse de : 800 € à Roza SOPOSKI
- **ATTRIBUER** une bourse de : 550 € à Alan TECHER
- **ATTRIBUER** une bourse de : 200 € à Lauriane THURIN
- **ATTRIBUER** une bourse de : 800 € à Thomas TRINTIGNAC
- **ATTRIBUER** une bourse de : 550 € à Allison VIANO

- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2017.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 183 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de la Roquette sur Siagne concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2017-2018 et suivantes.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 184 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FAMILLES ET A LA PARENTALITE (PSFP) POUR LES
FAMILLES AVEC ENFANTS DE 3/5 ANS
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec l'Agence Régionale de Santé pour la mise en place et l'adaptation du PSFP 3/5 ans.
- **SOLLICITER** les subventions auprès de l'Agence Régionale de Santé pour un montant de 20 010 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour, 3 abstentions : Monsieur DEGIOANNI (2 voix) Madame SANJUAN.

**2017 - 185 DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
PARFUMERIES GRASSOISES – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL**

Madame Valérie DAVID

- **DONNER** un avis favorable aux demandes de dérogation au repos dominical formulées par les établissements FRAGONARD, MOLINARD, GALIMARD, BOUCHARA et MICALLEF.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 186 PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX
RESIDENCE SAINT CHARLES
CONVENTION AVEC ERDF**

Madame Nicole NUTINI

- **APPROUVER** la participation de la Ville auprès d'ENEDIS à hauteur de 18 603,89 € H.T.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec ENEDIS.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2017

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 187 CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC ENEDIS POUR SECURISATION RESEAU QUARTIER DE CLAVARY

Madame Nicole NUTINI

- **APPROUVER** les termes des deux conventions à passer avec la société ENEDIS d'une part pour l'installation d'un poste de transformation et, d'autre part, pour la mise en place de canalisations souterraines conformément aux conventions annexées.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 188 RESEAUX ELECTRIQUES
AVIS DE LA COMMUNE DE GRASSE SUR LE RETRAIT DE LA METROPOLE NICE CÔTE
D'AZUR DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE D'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ (SDEG)**

Madame Nicole NUTINI

- **EMETTRE** un avis favorable au retrait de la Métropole Nice Côte d'Azur du Syndicat départemental de l'électricité et du gaz (SDEG).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 189 DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉLIORATION DE LA
QUALITÉ DES EAUX DE LA BRAGUE ET DE SES AFFLUENTS (SIAQUEBA)**

Madame Nicole NUTINI

- **APPROUVER** le transfert direct des missions et des services du Syndicat intercommunal pour l'amélioration de la qualité des eaux de la Brague et de ses affluents (SIAQUEBA) au SMIAGE Maralpin, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 190 GEMAPI
REPARTITION ET DEVENIR DU PERSONNEL DU SIAQUEBA**

Madame Nicole NUTINI

- **APPROUVER** le principe du transfert du personnel du SIAQUEBA à la commune d'Antibes de manière concomitante à la Casa (intercommunalité correspondante) au 31 décembre 2017 puis sa mise à disposition au SMIAGE Maralpin au 1^{er} janvier 2018, en fonction des compétences déléguées ;
- **PRENDRE ACTE** que le personnel non titulaire sera directement recruté par le SMIAGE à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à entamer toutes les démarches nécessaires, ainsi qu'à signer tous les actes ou documents à intervenir en exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 191 REALISATION D'UN DIAGNOSTIC « SANTE/ENVIRONNEMENT » PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT EN SANTE SUR LE PROJET DE MAISON DE SERVICE AU PUBLIC DU QUARTIER DES FLEURS DE GRASSE

Madame Nicole NUTINI

- **APPROUVER** la convention annuelle de financement entre l'Agence Régionale de Santé PACA et la Ville de Grasse pour la réalisation du diagnostic santé/environnement sur le territoire communal.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec son annexe technique et son dossier subvention COSA.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 192 SUBVENTION ASSOCIATION AQUASSISTANCE COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ALIMENTATION EN EAU APPLICATION DE LA LOI OUDIN-SANTINI

Madame Anne-Marie DUVAL

- **APPROUVER** le versement à l'association AQUASSISTANCE d'une somme 2 200 €, prélevée sur les crédits OUDIN-SANTINI du budget annexe de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 43 voix pour et 2 voix contre : Madame LAZREUG et Monsieur CASSARINI.

2017 - 193 DÉCENTRALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT DE POST STATIONNEMENT

Monsieur Pascal PELLEGRINO

- **APPROUVER** la convention de mise en œuvre du forfait de post stationnement avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour et 3 voix contre : Madame LAZREUG (2 voix) et Monsieur CASSARINI.

**2017 - 194 DÉCENTRALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE
FIXATION DES MONTANTS DES FORFAITS DE POST STATIONNEMENT (FPS)**

Monsieur Pascal PELLEGRINO

- **APPROUVER** la nouvelle grille tarifaire pour le stationnement payant de surface,
- **FIXER** le montant du forfait de post-stationnement à 35 €,
- **FIXER** le montant du forfait de post-stationnement minoré à 17 € pour un paiement dans les 72 heures suivant la constatation de l'insuffisance de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO (2 voix), Madame LAZREUG (2 voix) et Monsieur CASSARINI.

**2017 - 195 RÉGIE DES PARKINGS GRASSOIS
DESIGNATION D'UN DIRECTEUR DE LA REGIE**

Monsieur Pascal PELLEGRINO

- **DESIGNER** Monsieur Cédric DIAZ comme Directeur de la Régie des Parkings Grassois à compter du 5 octobre 2017.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 -196 DELIBERATION COMPLETIVE D.U.P. REQUALIFICATION DE LA RUE DES GRILLONS

Madame Brigitte VIDAL

- **PRECISER** et **COMPLETER** en ces termes les éléments relatifs au coût estimé des travaux devant figurer dans le dossier constitué en vue de solliciter l'ouverture conjointe des enquêtes d'utilité publique et parcellaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO (2 voix), Madame LAZREUG (2 voix) et Monsieur CASSARINI.

**2017 - 197 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2017**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations suivantes :
 - L'association Pause-Café. 700 €
 - L'association « Les Centres de beauté CEW » 4 000 €
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2017.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 – 198 ANIMATION DE NOEL
ADOPTION DES TARIFS**

Madame Aline BOURDAIRE

- **ADOPTER** les tarifs « location de chalets » et « Patinoire » :
 - Caution pour réservation d'un chalet par les exposants : 100,00 € TTC
 - Location chalet, espace commercial de 6m² – chalet de 3x2(par jour électricité compris) 50,00 € TTC
 - Prix d'entrée (avec patins) 3 €
 - Vente de gants 3 €
 - Gratuité sur présentation d'une invitation. Ces invitations seront à la discrétion du cabinet du Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

Grasse le 20 septembre 2017

Le Maire,

Jérôme VIAUD
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse